

Vendredi 12/06/2020
Compte rendu du conseil municipal

présents:

élus: Laurent Vours, Alain Armagnac, Didier Bargiacchi, Bernard Laurent, Laure Touchet, Sophie Plattner, Brice Laurent

auditeurs: Florian Bourgoïn, Eric Audoye, Célia Izoard, Suzanne Montmain, Thérèse Philippot, Jacques Gardes

secrétaire de la mairie: Marie-Chantal Malgoire

.....

Ordre du jour : approbation du budget 2019 ; vote des taux d'impôts locaux ; fixation des indemnités des élus ; commissions ; questions diverses

.....

Vote des budgets:

La mairie a deux budgets distincts et autonomes: l'eau et le budget communal qui englobe tout le reste. Le terme employé est «compte administratif». Marie-Chantal présente les budgets et répond aux questions (dans la mesure des informations dont elle dispose à ce jour!)

Compte administratif de la commune:

On éclaire le «reste à réaliser»: ce sont les projets budgétisés par le passé, comme des travaux d'aménagements par exemple, qui n'ont pas été réalisés mais qui doivent continuer d'apparaître dans le budget; la somme est reportée d'une année sur l'autre dans les investissements. Ils sont intégrés dans la ligne «besoins de financement». Les derniers investissements ont concerné l'église. A ce jour il reste 9681€ non dépensés. Peut-on attribuer cet argent à une autre dépense? D'après Marie-Chantal, on peut, par délibération du conseil, attribuer une partie de cet argent à un autre poste. Suivent les explications de différents intitulés, de l'existence de dépenses qui semblent étranges aux novices (le percepteur est payé par les communes!)

vote du compte administratif: 4 voix pour et 2 abstentions.

Compte administratif de l'eau:

les membres de la commission de l'eau réagissent sur le «reste à réaliser» qui leur semble bas au vu des dépenses qu'il reste à faire. La recherche de cette explication prend du temps, aussi Marie-Chantal propose que l'on continue le conseil pendant qu'elle retourne dans les archives pour répondre à la question.

Les taux d'imposition 2020:

taxe d'habitation:

La taxe d'habitation disparaît pour la plupart des habitants; tout le monde n'est pas exempté, elle est maintenue pour les résidences secondaires. Cependant, on ne vote plus le taux. L'Etat va rembourser le manque à gagner. La base imposable de la commune étant 56700€, l'Etat va rembourser 5250€.

taxe foncière sur le bâti:

la base imposable est de 38900€. Le taux en 2019 était de 4,88€. La commune a perçu 1898€ en 2019.

taxe foncière sur le non-bâti:

la base imposable est 4200€, le taux en 2019 était de 48,07. On a perçu 2019€ en 2019.

Laurent propose de maintenir les taux pour 2020. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Indemnités des élus:

Laurent résume la proposition des membres du conseil : élargissement des indemnités des élus à tous les conseillers pour qu'ils soient tous intégrés à l'équipe active, et diminution de la rémunération du Maire et des adjoints pour faciliter cette démarche. Le maire toucherait 557,50€ nets, les adjoints 151,39€, et les conseillers 100,93€.

Il est décidé d'adopter ces chiffres et d'en rediscuter dans un an. Ces décisions sont révisables par délibération. On pourra également réviser les montants selon l'implication effective de chacun.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Commissions:

Composition des commissions demandées par l'Etat:

- Communauté de communes: titulaire Brice, suppléant Laurent
- SDET(entretien lignes, relation entreprises): titulaire Didier, suppléant Alain
- appels d'offres(étude et validation des devis): titulaires Laure, Laurent et Bernard; suppléants Brice, Sophie, Didier
- finances: Laurent et Bernard
- impôts: Laurent et Didier

Composition des commissions créées par le conseil municipal:

N.B: Ces commissions sont composées d'élus et de non-élus et restent encore ouvertes.

- eau, suivi des travaux, relation avec l'ARS: Laure, Laurent, Alain, Bernard
- bâtiments, voirie: Laurent, Didier, Bernard
- réfèrent de l'employé communal: Alain
- social, besoins des personnes isolées (transport?): Sophie et Bernard
- PLUI, urbanisme: Laure
- communication (comptes-rendus, réunions avec les habitants): Sophie
- Patrimoine et tourisme: Florian, Thérèse,
- écologie (déchets, eau potable, sensibilisation): Brice, Benoît, Célia
- permanences au secrétariat le vendredi matin: Laurent et Alain

Questions diverses et discussion avec les auditeurs en attendant de reprendre sur le budget de l'eau:

Sur les conseils de Florian et Thérèse on regroupe patrimoine et tourisme en une seule commission, car les aides ne sont attribuées à la restauration du patrimoine que si c'est intégré à une démarche touristique. Thérèse attire l'attention sur l'entretien des chemins, veiller à ce qu'ils restent ouverts. Cela peut être une occasion de chantier collectif; la question peut aussi être soulevée à la Comcom. Jacques rappelle que Roussayrolles est une plaque tournante de randonneurs. Il faut préciser avec la Comcom qui a en charge la Gresinhola? (pancartes, entretien, cartes...), et demander à ce que ce soit eux qui s'en occupent.

Point sur le site internet. C'est une question de patrimoine collectif, plusieurs personnes souhaitent s'assurer que toutes les données peuvent être récupérées. Thérèse a conservé les compte-rendus de l'association M.A.G.R.E.T. Il faut rechercher les bulletins municipaux version papier et numériques (Robert pour la version papier?), et demander à Jean-David quelques autres documents (concernant la cloche de l'église et autres moments-clefs de la commune).

Reprise du vote du budget eau:

Après des explications sur la ligne «ext AEP» et le reste à réaliser, on passe au vote: 4 voix pour et 2 abstentions.

Point sur la situation de la station de captage:

Sur la chloration:

Suite à un taux de chlore trop bas à Roussayrolles le 29 mai, Bernard a appelé M. Caminade (entreprise SEIHE) ; à la station ils ont trouvé la pompe arrêtée. Découverte d'un bouton qui permet d'arrêter ou relancer la pompe, qui était anormalement enfoncé. Jef (fontainier de Vaour) a remis ½ bouchon de javel dans le château d'eau, Bernard a refait les analyses: le taux remonte. Contrairement à ce qui a été dit précédemment, la station marche déjà avec le chlore gazeux. Pendant les périodes de chaleur, il va falloir jouer sur l'injection et augmenter légèrement le taux de chlore.

Sur les travaux, et la réunion avec M.Mathieu, M. Fabre, Mme Courtinier du Conseil Général :

L'idée de départ du Conseil Général était un réseau global incluant Penne, Vaour, Vieux... Mais petit à petit les communes ont fait cavalier seul (Marnave, Roussayrolles...). D'après eux, la seule solution au problème de turbidité est le flocculateur, techniquement et économiquement. Le Conseil Général devrait nous subventionner à 80% pour ces travaux. L'Agence de l'eau nous subventionnera en fonction de notre prix de vente de l'eau. La subvention serait par exemple de 50% si on vendait l'eau à 1,75€. Question sur le chlore et la santé: le CG dit que c'est le plus fiable pour l'ARS, mais qu'effectivement on n'en connaît pas encore tous les effets.

Laure signale que sur la zone de captage, des racines remontent, le terrain est vraiment propice à des infiltrations. Cela pourrait être la cause de la turbidité. Il faudra veiller à ce que la rehausse prévue par SEIHE soit bien à plus de 50cm du sol. Une fois que les travaux autour de la zone de captage seront faits (terrassement, rehausse, maçonnerie), il se pourrait que les analyses s'améliorent. A ce moment-là peut-être n'y aurait-il pas besoin de flocculateur?

Au fil des recherches de notre commission «eau», il apparaît qu'il y a eu des erreurs sur le diagnostic de départ: d'après l'ARS, il y a eu trop peu d'analyses de turbidité avant de démarrer le projet, d'où le choix d'un filtre unique etc. Le cabinet d'études étant responsable du suivi des travaux, ce ne serait pas une bonne solution que de changer de cabinet; il est préférable qu'ils assument leur responsabilité jusqu'au bout. Ils doivent être garants de leur projet. Possibilité de contacter La Dépêche ou autre pour faire levier dans la négociation.

Laure a remonté dans les documents échangés entre la mairie, l'entreprise et le cabinet d'études: certains bilans n'ont pas été fournis par l'entreprise, d'autres ne sont pas assez détaillés. Par ailleurs, il a été retrouvé le document qui mandait Seihe pour installer le compteur électrique dès le début des travaux. Enfin, l'entreprise est tenue de fournir la liste des matériaux et fournitures qu'elle a utilisé car l'ARS doit les valider.

Sur le budget de l'eau:

Il est censé s'équilibrer de façon autonome, mais c'est impossible actuellement vu les travaux en cours. Il faudra intégrer au budget les vannes anciennes à remplacer, la crépine de la station, l'embauche du fontainier... Comme dit au précédent conseil, une hausse du prix de vente de l'eau est inévitable, aussi pour obtenir le soutien de l'agence de l'eau.

Sophie propose de piocher dans l'excédent du budget communal, de façon exceptionnelle, pour finir les travaux. Il semble que ce n'est pas évident, que le Trésor Public va demander des explications; mais cependant ce n'est pas interdit.

